

DÈS LE
12 JANVIER
2015
**J'ÉCRIS
LÉVIS!**



Lévis Route
des Rivières



Lévis Rue
de la Chaudière

**Campagne
d'uniformisation
des adresses**

**DOCUMENT
IMPORTANT
À CONSERVER**

- Que dois-je faire et à quel moment ?, p. 5
- Changements automatisés, p. 6
- Période de transition, p. 6
- Un numéro de porte bien visible, p. 7
- Codes postaux, p. 7
- De nouvelles plaques de rues, p. 8
- Soutien à la population, p. 9
- Soutien aux entreprises, p. 9
- Aide-mémoire, p. 10
- Liste des services gouvernementaux, p. 11

Utilisez les cartes préaffranchies fournies par Postes Canada pour faciliter vos changements d'adresse ! Détails en page 9.



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

Aucun changement d'adresse avant le 12 janvier 2015

« Les noms de rues dans une ville ont plus d'importance qu'on le croit généralement. À ceux qui ne veulent pas ou qui n'ont pas le temps de lire, ils sont une leçon d'histoire qu'ils apprennent d'autant plus facilement qu'elle est toujours sous leurs yeux. »

- Pierre-Georges Roy, *Les rues de la cité de Lévis*, 1931



MOT DU MAIRE

Dès le 12 janvier 2015, les Lévisiennes et Lévisiens écriront Lévis dans leurs envois postaux. Ce grand projet d'uniformisation des adresses arrive enfin à sa phase ultime et incarne l'union des municipalités de Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur, Saint-Étienne-de-Lauzon, Sainte-Hélène-de-Breakeyville, Saint-Jean-Chrysostome, Charny, Saint-Romuald, Lévis, Pintendre et Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Levy. Cette campagne représente ainsi l'aboutissement d'un processus aussi long que rigoureux et un élément supplémentaire qui permettra à notre ville de se forger une identité qui lui est propre.

En procédant à l'uniformisation des adresses, nous visons trois objectifs, soit favoriser la cohérence dans l'organisation de la ville, assurer la sécurité des citoyennes et citoyens et faciliter l'orientation sur l'ensemble de notre territoire.

Nous voulons faire de Lévis une ville attrayante ; un milieu de vie dynamique et de haute qualité pour ses citoyennes et ses citoyens, ses entreprises, ses partenaires ; une administration où se conjuguent efficacité et efficacité ; une terre d'accueil ; un lieu fertile pour les projets de développement durable.

Notre ville est décidément tournée vers l'avenir et l'uniformisation des adresses en est une preuve supplémentaire.

Gilles Lehouillier
Maire de Lévis



MOT DU PRÉSIDENT

La campagne d'uniformisation des adresses est un projet d'envergure méticuleusement planifié par la Direction de l'urbanisme de la Ville de Lévis et le comité consultatif de toponymie. Grâce à l'expertise de ses membres en histoire, en patrimoine ainsi qu'en géographie, le comité a su proposer des solutions adéquates aux nombreuses problématiques de noms de rues répertoriées au cours des douze dernières années. Ce travail remarquable a également fait l'objet d'une analyse technique rigoureuse par la Commission de toponymie du Québec afin de s'assurer, entre autres, qu'il soit entièrement conforme aux critères de l'Office québécois de la langue française.

Ainsi, le 12 janvier 2015 marquera notamment la fin des noms en situation de doublon, des noms de rues caducs, des axes discontinus aux limites municipales et des systèmes d'adresses défectueux.

Les nouveaux noms de rues mettront en valeur l'histoire et l'identité de chacune des municipalités qui ont forgé le développement de la grande ville de Lévis, des hommes et des femmes qui ont contribué à sa renommée et à son rayonnement. Notre ville a un passé exceptionnel et il est important de le faire connaître à toute la population.

Michel Patry
Conseiller municipal et président du comité consultatif de toponymie



DÈS LE 12 JANVIER 2015, J'ÉCRIS LÉVIS !

Ce guide d'accompagnement s'adresse particulièrement à vous si vous avez reçu l'avis officiel émis conjointement par la Ville de Lévis et Postes Canada indiquant une ou des modifications au nom de rue, au numéro d'adresse ou au code postal de votre résidence ou entreprise. Si c'est le cas, vous avez un rôle important à jouer pour assurer le succès de cette grande campagne d'uniformisation.

}{
Votre nouvelle adresse, le cas échéant, se trouve dans la case **Nouvelle adresse à compter du 12 janvier 2015** de l'avis officiel émis conjointement par la Ville de Lévis et Postes Canada.

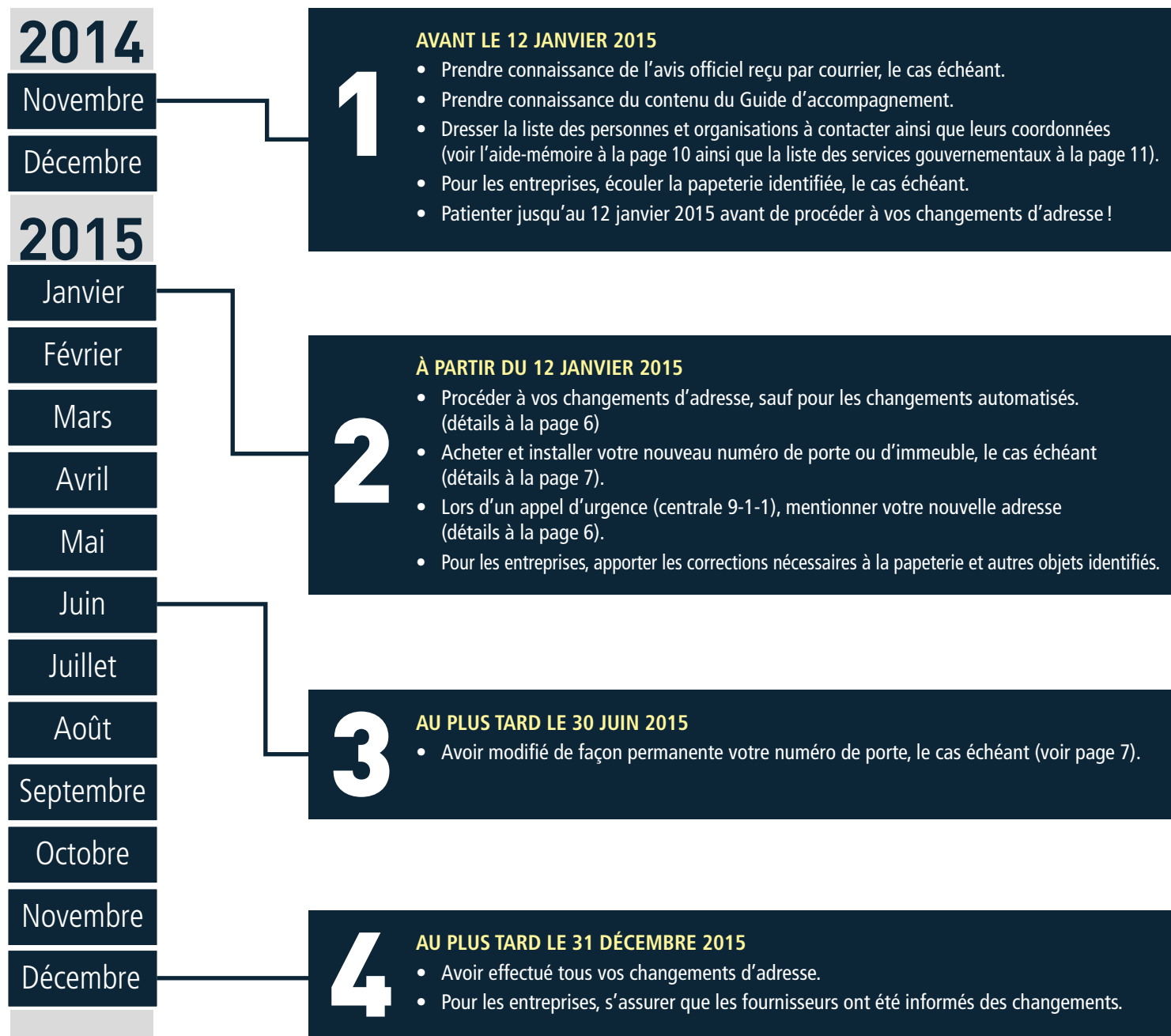
Vous pouvez également tirer profit de ce document si le nom de votre ancienne municipalité est appelé à changer pour **Lévis** le 12 janvier 2015. L'objectif principal de ce guide d'accompagnement est de faciliter vos démarches de changement d'adresse. Vous y trouverez des informations importantes, une liste d'actions à entreprendre et des outils qui vous seront d'une grande utilité.

}{
Dès le 12 janvier 2015, Lévis deviendra le nom de la ville de toutes les adresses du territoire.
Exemple : Hôtel de ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
~~Saint-Romuald~~ **Lévis** (Québec)
G6W 7W9

Pour connaître la signification du nom de votre rue, en apprendre davantage au sujet de l'uniformisation des adresses sur le territoire ou consulter la liste complète des questions les plus fréquentes, rendez-vous au www.ville.levis.qc.ca/toponymie.

QUE DOIS-JE FAIRE ET À QUEL MOMENT ?

Puisque vous êtes responsable de vos changements d'adresse, il est important de bien planifier vos démarches. Voici des points de repère importants pour entreprendre les bonnes actions au bon moment et ainsi éviter toute confusion.



Évitez de faire votre changement d'adresse trop tôt !

Il est impératif de ne pas modifier vos coordonnées postales avant le 12 janvier 2015, car les nouvelles données ne seront pas activées dans les systèmes de Postes Canada et des autres fournisseurs de services. Un changement d'adresse trop hâtif pourrait occasionner des problèmes d'acheminement du courrier.

CHANGEMENTS AUTOMATISÉS

La Ville de Lévis a travaillé en étroite collaboration avec plusieurs partenaires afin que certains changements d'adresse soient effectués de façon automatique.

Voici quelques-unes des entreprises, organisations et institutions auprès desquelles **vous n'avez pas** à entreprendre de démarches de changement d'adresse.

- Agence du revenu du Canada
- Bell
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Commission scolaire des Navigateurs (taxes scolaires, dossiers des élèves inscrits dans les écoles)
- Directeur général des élections du Québec
- Gaz Métro
- Hydro-Québec
- Journal Le Soleil
- Journal de Québec
- Passeports Canada
- Postes Canada
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Revenu Québec et la Protection du voisinage.
- Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)
- Vidéotron
- Ville de Lévis

La liste à jour des changements automatisés est disponible au www.ville.levis.qc.ca/toponymie

PÉRIODE DE TRANSITION

Acheminement du courrier

À compter du 12 janvier 2015, vous êtes prié de faire votre changement d'adresse le plus rapidement possible grâce aux différentes méthodes spécifiées à la page 9. Toutefois, si vous n'apportez pas le changement requis, sachez que Postes Canada fera suivre votre courrier pour une période de douze (12) mois, et ce, sans aucun frais.

Si, après cette période, vous n'avez toujours pas apporté les changements nécessaires, l'acheminement de votre courrier risque d'être problématique.

Appels d'urgence

À compter du 12 janvier 2015, les citoyennes et citoyens sont priés de mentionner leur nouvelle adresse lors d'un appel d'urgence (ex.: centrale 9-1-1). Cette façon de faire facilitera le travail des services d'intervention puisque les nouvelles données seront activées dans leurs systèmes.

Par contre, si vous mentionnez votre ancien nom de rue, numéro de porte, code postal ou nom de municipalité, sachez que des mécanismes sont prévus pour diriger les services d'urgence au bon endroit et ainsi répondre de façon rapide et efficace à votre appel.

Comptes de taxes

Au cours de l'année 2015, les coordonnées inscrites sur votre compte de taxes seront celles de votre ancienne adresse. Par la suite, la base de données du Service de l'évaluation de la Ville de Lévis sera harmonisée et les coordonnées inscrites sur votre compte de taxes seront ajustées, le cas échéant.

Déclaration de revenus

Bien que la Ville de Lévis et Postes Canada soient en lien avec les services gouvernementaux, **vous devez toutefois indiquer votre changement d'adresse lors de votre prochaine déclaration de revenus.** Cette démarche est nécessaire en raison de la protection des données privées.

UN NUMÉRO DE PORTE BIEN VISIBLE

Dès le 12 janvier 2015, il est important de procéder au changement de votre numéro de porte sur votre résidence ou commerce, le cas échéant. S'il vous est impossible d'accéder à celui-ci (en raison d'une accumulation de neige, d'un garage temporaire, etc.), vous devez afficher dans une fenêtre le numéro en carton qui accompagnait l'avis officiel et ce guide.

Lorsque les conditions le permettront, vous pourrez procéder à ce changement de façon permanente, et ce, au plus tard le 30 juin 2015.

La plupart des quincailleries et des centres de rénovation du territoire ont été informés de cette situation et prévoient le matériel nécessaire en inventaire.

Installation du numéro de porte ou d'immeuble

Le numéro de porte de votre résidence ou immeuble doit être installé de façon visible, en conformité avec les normes d'affichage de la Ville de Lévis et les recommandations des services de sécurité publique.

- Un numéro de porte se compose de chiffres et de lettres.
- L'utilisation de chiffres romains est interdite (ex.: XVIII).
- Les numéros de porte doivent être installés sur la façade avant du bâtiment, dans les pourtours de la porte d'entrée faisant face à la voie publique ou du côté du chemin d'accès menant à l'entrée.
- Le numéro doit être de couleur contrastante avec le mur sur lequel il est apposé.
- Les numéros de porte doivent en tout temps être visibles de la voie publique, ou du chemin privé, et ce, sans obstruction.

La visibilité de votre numéro de porte facilitera notamment l'accès aux services d'urgence et aux fournisseurs de services. Pour consulter la liste complète des questions les plus fréquentes concernant un changement de numéro de porte, rendez-vous au www.ville.levis.qc.ca/toponymie.

CODES POSTAUX

Postes Canada profite de cette campagne d'uniformisation des adresses afin de remplacer les codes postaux ruraux par des codes postaux urbains pour le secteur de Sainte-Hélène-de-Breakeyville. De plus, plusieurs codes postaux seront remplacés pour des besoins opérationnels pour les secteurs de Lévis et Saint-Joseph-de-la-Pointe-De Lévy. S'il est de la responsabilité de Postes Canada de vous fournir un nouveau code postal, il demeure de votre devoir d'effectuer vos changements d'adresse.

Votre propriété est concernée par un changement de code postal uniquement si cette information est indiquée dans la case **Nouvelle adresse à compter du 12 janvier 2015** sur l'avis officiel émis conjointement par la Ville de Lévis et Postes Canada.

Pour toute information à ce sujet, veuillez communiquer avec Postes Canada ou vous rendre à votre bureau de poste ou comptoir postal local.

www.postescanada.ca



DE NOUVELLES PLAQUES DE RUE

À l'automne 2014, la Ville de Lévis a débuté l'installation des nouvelles plaques de rues sur les voies et intersections faisant l'objet d'un changement de nom. Les plaques odonymiques des autres rues, quant à elles, seront remplacées au cours des prochaines années dans le cadre du programme régulier d'entretien.

Une double identification des voies de circulation sera utilisée pendant douze (12) mois afin d'éviter toute confusion et faciliter l'orientation sur le territoire. De plus, les anciennes plaques seront traversées par un trait diagonal rouge.



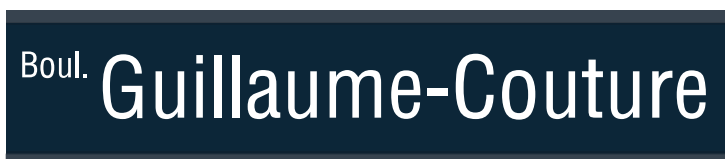
Au terme de cette campagne, trois types de plaques identifieront les rues du territoire de Lévis :



La plaque de rue standard, utilisée pour la majorité des 1759 rues sur le territoire.



La plaque de rue des quartiers anciens, utilisée pour identifier les rues situées dans un quartier ancien.



La plaque de rue sous feux de circulation, utilisée pour identifier les boulevards ou les grandes artères. Ces plaques sont installées sous les potences des feux de circulation.

Même si les nouveaux noms de rues sont maintenant visibles sur le territoire, la date d'entrée en vigueur des nouvelles adresses est le 12 janvier 2015.

SOUTIEN À LA POPULATION

La Ville de Lévis et Postes Canada déploient une série de mesures et de modalités pour faciliter vos démarches de changement d'adresse.

Par la poste - Avis de nouvelle adresse

Des cartes préaffranchies fournies gratuitement par Postes Canada permettent d'aviser vos amis, votre famille ou les organisations avec lesquelles vous faites affaire de votre changement d'adresse. Cinq cartes se trouvent dans l'enveloppe qui contenait ce guide d'accompagnement et l'avis officiel émis conjointement par la Ville de Lévis et Postes Canada.

Pour obtenir gratuitement des copies additionnelles de ces cartes de courtoisie, veuillez vous rendre à votre bureau de poste ou comptoir postal local.

En personne

Les postes informatiques des dix bibliothèques municipales sont disponibles pour que vous puissiez effectuer vos changements d'adresse en accédant gratuitement à Internet.

Par courriel ou téléphone

Si vous avez des questions concernant les démarches à entreprendre pour effectuer vos changements d'adresse, veuillez communiquer avec le Centre de service à la clientèle de la Ville de Lévis au 418 839-2002.

Heures d'ouverture : lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Par voie électronique

La section du site Internet de la Ville de Lévis consacrée à la campagne d'uniformisation des adresses se trouve au www.ville.levis.qc.ca/toponymie. Vous y trouverez notamment les détails de l'opération en cours, les questions les plus fréquentes ainsi qu'un outil de recherche permettant de vérifier vos nouvelles coordonnées postales, le cas échéant.

Statistiques générales

Nombre de rues à Lévis :	1 759
Nombre de rues problématiques :	744
Nombre de changements de noms :	511
Nombre de changements de numéros de porte :	4 950
Nombre de changements de codes postaux :	523

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Pour vous aider dans vos démarches et vous faire gagner du temps, la Ville de Lévis vous recommande d'abord de répondre à un questionnaire de Services Québec afin d'obtenir une liste personnalisée des changements d'adresse à prévoir. Pour ce faire, veuillez consulter le :

www2.gouv.qc.ca/entreprises/portail/quebec/infosite?lang=fr&x=cheminementAdresse

Aide-mémoire pour les entreprises (à titre indicatif)

- Comptable, notaire, avocat
- Registraire des entreprises
- Revenu Québec
- Agence du Revenu du Canada
- Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
- Courtiers d'assurances
- Institutions financières
- Gaz Métro
- Hydro-Québec
- Fournisseurs de biens et services
- Abonnements (magazines, journaux)
- Clients
- Centre local de développement (CLD)
- Chambre de commerce
- Relations gouvernementales
- Etc.

Papeterie et articles promotionnels (à titre indicatif)

Si vous êtes dans l'obligation de renouveler votre papeterie avant le 12 janvier 2015, prévoyez une petite quantité. Vous aurez jusqu'en décembre 2015 pour écouler votre papeterie avec l'ancienne adresse. Vous pouvez également apposer des autocollants de la nouvelle adresse afin de limiter les coûts de production et ainsi écouler votre inventaire de papeterie. Les articles corporatifs varient en fonction des entreprises. En voici quelques exemples :

- Cartes professionnelles
- Papier en-tête
- Étiquettes adhésives
- Enveloppes
- Blocs notes et crayons s'ils comportent une adresse
- Bons de commande, bordereaux de facture et de télécopie
- Bulletin de paie
- Camions ou voitures identifiés
- Dépliants et brochures corporatives

AIDE-MÉMOIRE

Voici une liste pratique à cocher des organismes, institutions ou entreprises auprès desquels un changement d'adresse devra être effectué, le cas échéant.

Plusieurs changements se feront automatiquement ! Consultez la liste la plus à jour au www.ville.levis.qc.ca/toponymie.

Cette liste est présentée à titre indicatif.

Abonnements (journaux, magazines, etc.)	Employeur
Aide financière aux études	Épargne placements Québec
Anciens Combattants Canada	Établissements scolaires (institutions privées, collèges, universités)
Associations professionnelles dont vous êtes membre	Fabricants de voiture (rappels et garanties)
Associations sociales, clubs	Gaz Métro
Bibliothèque(s) (autres que celles de la Ville de Lévis)	Gouvernement du Québec (rentes, impôts, RAMQ)
Câblodistributeur	Gouvernement du Canada (pensions et rentes, taxes et impôts)
Cartes de crédit (Visa, Mastercard, etc.)	Institutions financières
Cartes de magasins (Sears, La Baie, etc.)	Magasins, boutiques (cartes fidélité)
Cellulaire	Médecin
Centres de conditionnement physique	Optométriste
Centres hospitaliers	Parents, proches, amis et correspondants
Cimetière où vous détenez un lot	Pensions et rentes provenant d'un autre pays
CLSC	Pharmacie
Club vidéo	Programmes de récompense (Air Miles, Primes HBC, etc.)
Commission scolaire (autre que CS des Navigateurs)	Régimes privés de pensions et de rentes
Compagnies de téléphone	Services d'achat en ligne (Ebay, Paypal, etc.)
Compagnies d'alarme (pour votre domicile ou votre commerce)	Service Internet
Compagnies d'assurance (automobile, habitation, vie, médicaments et autres)	Sûreté du Québec (certificat, permis d'acquisition et de possession d'armes à feu, etc.)
Comptable, notaire, avocat	Syndicats
CPE, service de garde, garderie	Vétérinaire
Dentiste	Organismes (dons de charité)
Détaillant de mazout, de gaz	
Église et fabrique	

LISTE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

Cette liste non exhaustive comprend une série de numéros de téléphone et de liens Internet afin de faciliter vos démarches. La liste est classée par ordre alphabétique de programmes et de ministères. Pour toutes questions relatives à votre changement d'adresse, veuillez communiquer avec Services Québec ou Service Canada.

N'oubliez pas que certains changements d'adresse seront effectués de façon automatique. La liste à jour de ces changements est disponible au www.ville.levis.qc.ca/toponymie

Services Québec

Téléphone : 418 644-4545 ou sans frais : 1 877 644-4545
Appareil téléscripteur (ATS) : 1 800 361-9596 (sans frais)
Internet : www.gouv.qc.ca/portail/quebec/servicesquebec

Service Canada

Téléphone : 1 800 622-6232
Appareil téléscripteur (ATS) : 1 800 926-9105 (sans frais)
Internet : www.servicecanada.gc.ca

GOUVERNEMENT PROVINCIAL

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES (MELS)

Vous pouvez modifier vos informations personnelles en ligne avec *Votre dossier en direct* !

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science – Aide financière aux études

Téléphone : 418 266-3363
Sans frais : 1 855 390-7130
Internet : www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Téléphone : 418 643-7095
Sans frais : 1 866 747-6626
Internet : www.afe.gouv.qc.ca

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE APPRENTI, COMPAGNON OU OCCUPATION (CONSTRUCTION)

Voici trois options pour aviser la Commission de la construction du Québec de votre changement d'adresse :

- utiliser les services en ligne de la CCQ si vous y êtes inscrit : www.adresse.info.gouv.qc.ca;
- remplir et poster le formulaire au www.gouv.qc.ca/portail/quebec/servicesquebec;
- téléphoner au bureau régional.

Commission de la construction du Québec

Téléphone : 418 624-1173
Sans frais : 1 888 842-8282
Internet : www.ccq.org

CERTIFICAT DU CHASSEUR OU DU PIEGEUR (MDELCC)

Pour effectuer un changement d'adresse, vous pouvez, soit :

- remplir le formulaire en ligne au www.gouv.qc.ca/portail/quebec/servicesquebec;
- téléphoner au Service à la clientèle du Ministère;
- s'adresser à un agent de vente.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: Centre d'information – Québec

Téléphone: 418 521-3830
Sans frais: 1 800 561-1616
Internet: www.mddelcc.gouv.qc.ca

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

En dehors d'une période électorale, le personnel du Centre de renseignements peut procéder à votre changement d'adresse.

Téléphone: 418 528-0422
Sans frais: 1 888 353-2846
Appareil télécopieur (ATS): 418 646-0644 ou 1 800 537-0644
Internet: www.electionsquebec.qc.ca

INDEMNITÉS EN VERTU DU PROGRAMME POUR UNE MATERNITÉ SANS DANGER (CSST)

INDEMNITÉS POUR UN ACCIDENT DE TRAVAIL OU UNE MALADIE PROFESSIONNELLE (CSST)

Pour faire votre changement d'adresse, vous pouvez soit :

- remplir le formulaire en ligne au www.gouv.qc.ca/portail/quebec/servicesquebec;
- téléphoner, écrire ou vous rendre au bureau de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) de votre région.

Vous devrez fournir votre numéro de dossier.

Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

Téléphone: 1 866 302-2778
Internet: www.csst.qc.ca

INDEMNITÉS POUR LES PERSONNES BLESSÉES EN ACCOMPLISSANT UN ACTE DE CIVISME (CSST) INDEMNITÉS POUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CSST)

Vous devez effectuer votre changement d'adresse auprès de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), soit :

- par téléphone;
- par la poste;
- par courriel.

Vous devrez fournir votre numéro de dossier.

Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC)

Téléphone: 1 800 561-4822
Internet: www.ivac.qc.ca

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS (ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC)

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse :

- par téléphone;
- par écrit.

Vous devrez fournir :

- le nom de famille de votre mère à sa naissance;
- votre numéro d'adhérent qui est inscrit sur l'état de portefeuille trimestriel.

Épargne Placements Québec

Téléphone: 418 521-5229
Sans frais: 1 800 463-5229
Internet: www.epq.gouv.qc.ca

PENSIONS ÉTRANGÈRES (RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC)

Si vous avez travaillé dans un autre pays, ou si vous êtes le survivant de quelqu'un qui a travaillé dans un autre pays, et que vous recevez une rente ou une prestation de l'un des pays qui a signé une entente de sécurité sociale avec le gouvernement du Québec, vous devez téléphoner au Bureau des ententes de sécurité sociale, de la Régie des rentes du Québec pour effectuer votre changement d'adresse.

Vous devrez fournir :

- votre numéro d'assurance sociale du Canada (NAS);
- votre numéro d'assurance sociale du pays qui vous verse la rente.

Bureau des ententes de sécurité sociale

Téléphone: 1 800 565-7878, poste 7801
Internet: www.rrq.gouv.qc.ca/fr/programmes/regime_rentes/ententes_internationales

PERMIS D'AGENT D'INVESTIGATION OU DE SÉCURITÉ (SQ)

Vous devez téléphoner au bureau du district de la Sûreté du Québec de votre région et demander le Bureau des permis afin de communiquer votre nouvelle adresse.

Sûreté du Québec

District de la Capitale-Nationale – Chaudière-Appalaches

Téléphone : 418 623-6262

Internet : www.suretequebec.gouv.qc.ca

RÉGIMES DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC (CARRA)

Si vous RECEVEZ une rente de retraite administrée par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), vous devez informer cet organisme de votre changement par la poste ou par téléphone.

Si vous PARTICIPEZ (cotisez) à l'un des régimes de retraite administrés par la CARRA et que :

- votre dossier est actuellement en traitement (demande de rachat de service, demande de remboursement, etc.), vous devez aviser la CARRA par téléphone ou par la poste.
- votre dossier n'est pas en traitement, vous n'avez pas à aviser la CARRA. Celle-ci utilise le fichier d'adresses de la Régie de l'assurance maladie du Québec lorsqu'elle doit communiquer avec vous.

Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)

Téléphone : 418 643-4881

Sans frais : 1 800 463-5533

Appareil télécopieur (ATS) : 418 644-8947 ou 1 855 317-4076

Internet : www.carra.gouv.qc.ca

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (EMPLOI-QUÉBEC ET AIDE SOCIALE)

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse, soit :

- par téléphone;
- au centre local d'emploi du Littoral : 1205, boulevard de la Rive-Sud, bureau 300, Saint-Romuald (Québec) G6W 0K9.

Téléphone : 418 835-1500

Sans frais : 1 800 561-4380

Internet : www.mess.gouv.qc.ca

RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC

Vous pouvez effectuer votre changement d'adresse par téléphone.

Téléphone : 418 643-5185

Sans frais : 1 800 463-5185

Internet : www.rrq.gouv.qc.ca

SERVICES D'IMMIGRATION (MICC) SERVICES D'INTÉGRATION ET DE FRANCISATION DES NOUVEAUX IMMIGRANTS (MICC)

Vous devez communiquer avec le bureau d'Immigration-Québec de votre région pour connaître la démarche appropriée à votre situation.

Les personnes concernées sont celles qui ont un dossier actif aux services d'immigration du Ministère, soit les :

- parrains d'immigrants;
- étudiants étrangers;
- travailleurs temporaires étrangers;
- personnes en attente de certificats émis par le Ministère;
- revendicateurs du statut de réfugié.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

Téléphone : 1 877 864-9191

Sans frais : 1 866 227-5968

Internet : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

SERVICE CANADA

Vous pouvez téléphoner à Service Canada pour mettre votre adresse à jour auprès de :

- assurance-emploi (assurance-chômage);
- régime de pensions du Canada (pension de retraite, prestations d'invalidité (qui comprennent les prestations versées aux cotisants invalides et les prestations versées à leurs enfants à charge), les prestations de survivant (qui comprennent la prestation de décès, la pension de survivant et la prestation d'enfant);
- programmes de Sécurité de la vieillesse (allocation (conjoint), allocation au survivant, pension de la sécurité de la vieillesse, le supplément de revenu garanti).

Service Canada peut également répondre à vos questions et vous guider dans l'ensemble de vos démarches de changement d'adresse.

Service Canada

Téléphone : 1 800 622-6232

Appareil téléscripteur (ATS) : 1 800 926-9105 (sans frais)

Internet : www.servicecanada.gc.ca

AGENCE DU REVENU DU CANADA

Un seul avis à l'Agence du revenu du Canada est suffisant pour effectuer votre changement d'adresse pour :

- la déclaration de revenus;
- le crédit pour la TPS/TVH (taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée);
- la prestation fiscale canadienne pour enfant.

Vous pouvez faire votre changement, soit

- par Internet;
- par téléphone.

Téléphone : 1 800 959-7383

Internet : www.cra-arc.gc.ca/nouvelleadresse

CERTIFICAT DE CITOYENNETÉ CANADIENNE

Vous devez informer Citoyenneté et Immigration Canada de tout changement d'adresse :

- en utilisant le service en ligne;
- en communiquant avec le Télécentre.

Citoyenneté et immigration Canada

Téléphone du Télécentre : 1 888 242-2100

Internet : www.cic.gc.ca

PERMIS DE POSSESSION ET D'ACQUISITION D'ARMES À FEU

Un seul avis au Programme canadien des armes à feu est suffisant pour effectuer votre changement d'adresse pour :

- le certificat d'enregistrement d'armes à feu;
- le permis de possession d'armes à feu;
- le permis d'acquisition et de possession d'armes à feu.

Vous pouvez faire votre changement auprès du Programme canadien des armes à feu :

- par Internet;
- par téléphone.

Programme canadien des armes à feu

Téléphone : 1 800 731-4000

Internet : www.rcmp-grc.gc.ca



OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS

Vous pouvez faire votre changement, soit :

- par Internet;
- par téléphone;
- par la poste.

Téléphone :

- 1 877 899-3599 pour les obligations souscrites par l'intermédiaire du programme d'épargne-salaire
- 1 800 575-5151 pour les détenteurs d'obligations avec certificat et les détenteurs de produits enregistrés (RER du Canada ou FRR du Canada)

Internet : www.oec.gc.ca

Adresse postale :

Obligations d'épargne du Canada
50, rue O'Connor, bureau 201
Ottawa (Ontario) K1P 6L2

PENSIONS ET PRESTATIONS DES ANCIENS COMBATTANTS

Vous pouvez téléphoner ou envoyer le formulaire Demande de changement d'adresse à Anciens combattants Canada.

Anciens combattants

Téléphone : 1 866 522-2122

Internet : www.veterans.gc.ca

PENSIONS DE RETRAITE ET DE CONJOINT SURVIVANT DE LA FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

Vous pouvez faire votre changement en téléphonant au Centre des pensions de la fonction publique de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Centre de pensions de la fonction publique

Téléphone : 1 800 561-7930

Appareil télécopieur (ATS) : 506 533-5990

(appels à frais virés acceptés)

Internet : www.tpsgc-pwgsc.gc.ca

PRESTATIONS INTERNATIONALES

Si vous avez résidé ou travaillé dans un autre pays, ou si vous êtes le survivant de quelqu'un qui a vécu ou travaillé dans un autre pays, et que vous recevez une rente ou une prestation de l'un des pays qui a signé un accord de sécurité sociale avec le gouvernement du Canada, vous devez aviser Service Canada de votre changement d'adresse.

Service Canada

Téléphone : 1 800 622-6232

Appareil télécopieur (ATS) : 1 800 926-9105 (sans frais)

Internet : www.servicecanada.gc.ca

DÈS LE
12 JANVIER
2015
**J'ÉCRIS
LÉVIS!**

 Route
des Rivières

 Rue
de la Chaudière

www.ville.levis.qc.ca/toponymie

Aucun changement d'adresse avant le 12 janvier 2015